

# La voix de Ports

N° 11 - février - 2015

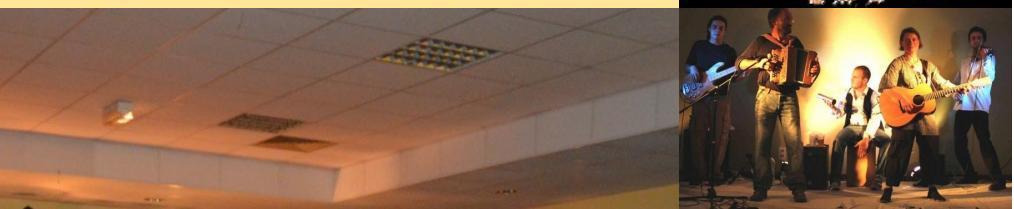
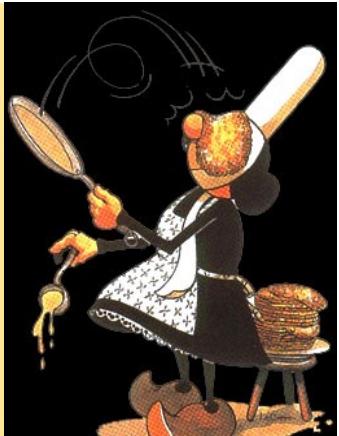
*Bulletin municipal de la commune de Ports-sur-Vienne*

## Ambiance chaleureuse pour cette 2<sup>e</sup> Soirée Bretonne

Animée par l'orchestre le Bal des Champs



Une soirée réussie, la présence de 220 personnes venues déguster les savoureuses galettes de Sarrasin, les crêpes aux différentes saveurs accompagnées de l'incontournable cidre breton. La formation du Bal des champs a su faire danser le public le temps d'une soirée sur leurs rythmes folks. A les écouter, il est évident qu'une belle complicité lie ces musiciens. Ils savent la partager avec le public qu'ils transportent sur les côtes bretonnes, dans le Berry et même jusqu'en Irlande. Une fois de plus le comité d'animation a accompli sa mission avec une excellente organisation et de bonne humeur.



Vincent Sirote à la guitare, Blaise Jamin au violon, Romain Lévêque aux percussions, Pierre Cosset à la guitare basse, Jean-François Foucher à l'accordéon diatonique.

# Club de l'Amitié de Ports-sur-Vienne

Salle socioculturelle

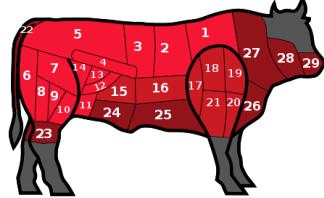
## Le 7 mars 2015



### Concours de belote

( 4 parties par équipe )  
Inscription à partir de 13h

Participation : 6,50 €



1 lot pour tous

Tombola - buvette - pâtisserie



## Le 21 mars

Salle socioculturelle à partir de 20h



25€  
La carte

Animée par l'orchestre « Ambiance Music »

## Soirée escargots

Organisée par  
l'association des propriétaires et  
des chasseurs de Ports-sur-Vienne

Apéritif

Soupe aux lumas ou Feuilleté de la mer sur lit de salade

Suprême de pintade au Calvados

Gratin dauphinois et champignons

Assiette de 2 fromages et salade

Paris - Brest /Café

Traiteur : Au bon coin  
37350 le Petit Pressigny

Baranger Alain - tél : 02 47 65 12 35

Salle Socioculturelle de  
Ports-sur-Vienne

## Samedi 11 avril 2015

20h

### DÎNER DANSANT DE L'E.S.P.



## SOIREE COUSCOUS

1 entrée - 1 plat -1 salade/fromage - 1 dessert

Prix : 22 € par personne

Animation musette et  
année 80

Réservation : 06 77 30 98 77

06 81 18 13 98

Vinci  
Centre International de Congrès de Tours

www.salonchocolat-tours.com



SALON DU  
CHOCOLAT  
DE TOURS

SAVEURS & GOURMANDISES

13, 14 & 15 MARS

DATES ET HORAIRES : Vendredi 13 mars de 14h à 19h30  
Samedi 14 h de 10h à 19h - Dimanche 15 mars de 10h à 19h  
ENTREE 5€ - GRATUIT pour les moins de 12 ans



NOUATRE  
à 20h30

07/03/15

Les souvenirs  
Jean-Paul Rouve

21/03/15

Un village presque parfait  
Stéphane Meunier

SAMEDI 21 MARS - 20H30  
POLE CULTUREL, ANTOGNY-LE-TILLAC

# BCDG

## un Bon Coup Dans la Gueule

Udre-Olik

Udre-Olik nous invite à une promenade décalée dans l'univers du roman noir. Les textes corrosifs et burlesques de Claude Bathany, écrivain de roman noir, et d'Alain Fleury, auteur de théâtre, sont le point de départ d'une succession de scènes poétiques ponctuées de brefs intermèdes musicaux et sonores.

De forts éclats de rire résonnent devant l'étagage des pires bassesses humaines. Férocement drôle...

Tout public, à partir de 14 ans

Textes : Claude Bathany, Alain Fleury  
Avec : Camille Kerdelant, Philippe Languille,  
Pierre Payan  
Ciel extérieur : Alice Millet  
Création musicale : Pierre Payan  
Création Lumière : Thibaut Galmiche

udreolik.free.fr

Tarifs : 10 € / 6 €



10

Théâtre, musique

SAMEDI 28 MARS - 20H30  
SALLE DES FÊTES, SAINT-ÉPAIN

# ANITA FARMINE

Anita Farmine est une femme qui doute et redoute les affres de la vie en essayant d'en percer les mystères. Artiste polyglotte, son art métissé appelle au voyage. Les textes, écrits en anglais et en persan, sont une façon de s'inscrire dans le monde. Les sonorités s'unissent pour donner naissance à une musique suave et colorée à la confluence du jazz et de la musique folk.

Tout public

Avec Anita Farmine - chant, tombak, dayereh, Régis Savigny - guitare, arrangements, Roger Biwandu - batterie, Jean-Christophe Briant - piano, orgue, Bruno Ramos - basse.

[www.anitafmine.com](http://www.anitafmine.com)

Tarif : 10 € / 6 €

Chanson folk, pop-jazz



11

## La campagne de prévention contre les incendies domestiques

### "Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité"

Face à un incendie, chaque seconde compte.

C'est pourquoi l'installation d'un détecteur de fumée dans chaque logement est obligatoire à partir du **8 mars 2015**.

Pour relayer cette information, les ministères du Logement, de l'Intérieur et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France vous proposent un kit de communication.

### 6 BONNES RAISONS

d'installer

## UN DÉTECTEUR DE FUMÉE



### C'est obligatoire !

D'ici le 8 mars 2015, chaque logement devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée.



### Il donne l'alerte

La plupart des victimes d'incendie décèdent d'une intoxication aux fumées durant leur sommeil. Un détecteur donne l'alerte avant qu'il ne soit trop tard.



### Il peut limiter les dommages

La diffusion d'une alarme dès les premières fumées permet d'appeler immédiatement les pompiers.



### Et facile à installer

Il suffit de fixer le détecteur idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres.



### Une efficacité prouvée

En Angleterre, où l'installation d'un détecteur de fumée dans chaque logement est déjà obligatoire, la mortalité en cas d'incendie a baissé de moitié.



### Il est bon marché

Pour 20 euros en moyenne, renforcez votre protection contre l'incendie ! Les détecteurs sont en vente dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

1 INCENDIE toutes les 2 MINUTES en France

800 MORTS 10 000 blessés par an

80 % DES DÉCÈS dus à l'intoxication par la fumée

2<sup>e</sup> CAUSE DE MORTALITÉ chez les enfants de moins de 5 ans

70 % des incendies mortels DÉCLENCHEZ LA NUIT

20 % HABITATIONS équipées en France contre 88 % en Angleterre

[www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee](http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee)

[www.pompiers.fr/prevention](http://www.pompiers.fr/prevention)

#detecteurdefumee



la prévention  
pour la  
SAPEURS-POMPIERS  
DE FRANCE

Vacances d'été 2015

## Vacances à la montagne

Puy-de-Dôme (Saint-Priest-des-Champs)

A.P.E.A.E.L. Vouvray, Amboise et Montbazon (agrée par la DDJSCS)

**2 séjours de 15 jours**  
Multi-activités nature et découverte  
• 16 juillet au 30 juillet  
• 31 juillet au 14 août

Les activités proposées sont adaptées à l'âge des participants

De 6 à 13 ans

"11-13 ans canoë en eaux vives sur 4 demi-journées"

"6-10 ans voltige équestre sur 5 demi-journées"

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de  
**Marie-Brigitte LEDOUX**  
Tél. 02 47 56 15 74  
clicacrozette@orange.fr  
142 rue de l'Ancienne Ecole - 57580 MONTAIE ou sur le site internet : <http://clicacrozette.sur-le-web.fr>

Vacances d'été 2015

## Vacances à la mer

La Faute-sur-Mer (Vendée)

C.G.C.V./P.F.A.E.P Canton de Sainte-Maure-de-Touraine (agrée par la DDJSCS)

**du 7 au 21 juillet**

Un séjour avec des activités adaptées selon l'âge

De 6 à 12 ans

NOUVEAU

Du 7 au 14 juillet  
2 mini Séjours multi-activités nautiques (voile, kayak de mer, char à voile, paddle board)  
Du 14 au 21 juillet

De 13 à 15 ans

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de  
**Alain DELACROIX**  
Tél. 02 47 65 48 60  
delacroix.alain@orange.fr  
Les Coteaux - 8, route des Caves 37800 DRACHE  
Site internet : <http://centre-de-vacances-la-faute.pagesperso-orange.fr>

Imp. Chavanne - Saint Avertin. 02 47 27 82 76



Le Club de l'Amitié a le plaisir de vous présenter son nouveau bureau constitué après l'assemblée générale du 21 janvier 2015 et la réunion de bureau du 26 janvier 2015.

**Présidente :** Edith POUJAUD

**Vice- Présidente :** Raymonde MARCHE

**Secrétaire :** Guylaine ANGUILLE

**Secrétaire adjoint :** Guy CHEVALARIA

**Trésorière Jeannine :** FOUCTEAU

**Trésorière adjointe :** Jacqueline CHEVALARIA

**Membres :** Gisèle GRANGE - Lucien MARCHE - Bluette PREVAULT

**Commissaire aux comptes :** Gérard BAULU

Le nouveau bureau a désigné Gilberte CHAMPIGNY présidente d'honneur. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour ses 18 ans de dévouement au Club.

**VOUS ÊTES AGRICULTEUR, ÉLEVEUR OU ARTISAN ?  
VOUS CHERCHEZ UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ EN VENTE DIRECTE ?**



### REJOIGNEZ LA RUCHE QUI DIT OUI !

- ✓ Découvrez un outil de vente en ligne pour proposer vos produits à des communautés d'acheteurs locaux : les "Ruches".
- ✓ Le responsable de Ruche vous accompagne pour la vente et la distribution de vos produits, et se charge de développer votre clientèle.

[www.laruchequiditoui.fr](http://www.laruchequiditoui.fr)



### PROGRAMME 2015

7 Mars	Belote
2 Avril	Repas de printemps
3 Décembre	Repas d'hiver

Le Club de l'Amitié organise un repas, ouvert à tous, le 2 avril 2015.

Le coût du repas est de 30 € pour les personnes qui ne sont pas membre du club. Le traiteur est Thierry DOUSSET.

Une surprise vous attend ! Réservez les repas et effectuez les paiements auprès de :

**Guylaine ANGUILLE - tél : 02 47 65 03 66,**  
**Jeannine FOUCTEAU - tél : 02 47 65 16 09 ,**  
**Edith POUJAUD - tél : 02 47 65 13 63.**

Le club propose, un mercredi sur deux, les activités suivantes : belote (incontournable), scrabble, triominos, crochet, tricot, broderie. Au printemps nous rénoverons le terrain de boules près du stade pour que chacune et chacun pratique la pétanque. Nous pensons organiser deux ou trois sorties d'une journée, ouvertes à tous les habitants de Ports et communes voisines.  
Faites-nous part de vos souhaits d'activités.



# Les élections départementales : comprendre ce qui change



[www.interieur.gouv.fr/Elections](http://www.interieur.gouv.fr/Elections)  
- Actualités des élections  
- Dossier élections départementales de mars 2015

19 janvier 2015

Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ». Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation en mars 2015.

Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux et renouvelés par moitié tous les 3 ans. Ils seront désormais élus pour 6 ans, et se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme.

## Pour qui vote-t-on les 22 et 29 mars prochains ?

**NOUVEAUTÉ.** Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux, élus pour 6 ans.

Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : **anciennement le conseil général, qui devient le conseil départemental à compter de mars 2015.**

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront donc remplacés en mars 2015 par 4 108 conseillers départementaux.

Le conseil départemental sera **renouvelé dans son intégralité** lors des élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps pour une durée de six ans alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

## Mode de scrutin : quelles sont les nouveautés ?

**PARITÉ.** Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

### Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la **majorité absolue des suffrages exprimés** (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

### Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un 2nd tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir.

Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

**Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu.**

Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

## Pourquoi une nouvelle carte des cantons ?

**EQUITÉ.** La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Ils sont mieux adaptés aux équilibres démographiques de chaque département.

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. Un canton est une division du département. Les électeurs de chaque canton du département élisent deux conseillers départementaux, une femme et un homme. Les nouvelles délimitations des cantons s'appuient sur les chiffres des populations légales publiés par l'Insee le 27 décembre 2013. Cette nouvelle carte permettra une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu.

De 4035 cantons aux dernières élections, la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons, représentés chacun par deux élus, soit 4108 conseillers départementaux en France.

Le nouveau canton de Sainte Maure de Touraine qui regroupe les anciens cantons de L'Île Bouchard, de Richelieu et de Sainte Maure de Touraine.

### À savoir :

#### Qui peut voter ?

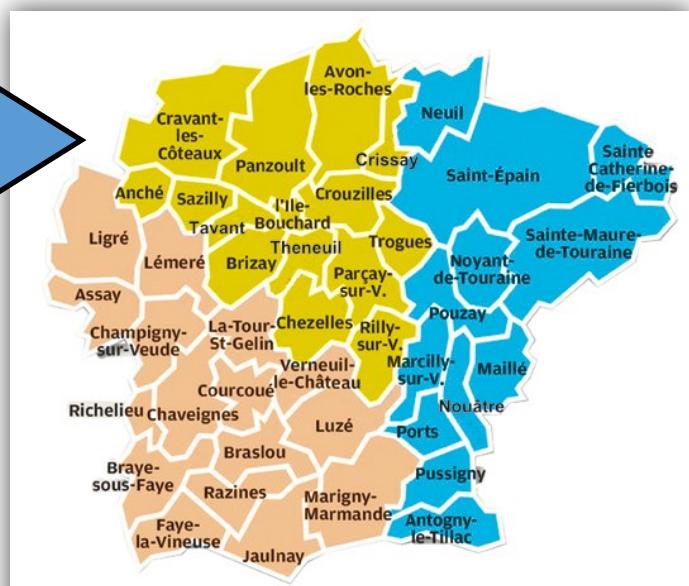
Pour voter aux élections départementales, il faut être de **nationalité française**, âgé de **18 ans** révolus, jouir de ses **droits civils et politiques** et être **inscrit sur une liste électorale**.

#### Quand vote-t-on ?

Le 1er tour aura lieu le **22 mars 2015**.

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h (ces horaires pourront être étendus jusqu'à 20h par arrêtés spéciaux pris par les préfets).

Quand il y a lieu, le second tour se déroulera le **29 mars 2015**.





EXTRAITS DU COMPTE RENDU - séance du vendredi 30 janvier 2015

## FISCALITÉ LOCALE (voir détail dans la vie communale de Ports-sur-Vienne)

L'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) a été créée le 13 mars 1991 pour :

- promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus.
- accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes

L'Anacej aujourd'hui, c'est :

- un carrefour d'expériences
- un lieu de débats et de réflexion
- un espace de lobbying
- une source d'informations et de formations
- le partenaire d'élus et de professionnels de la jeunesse

Elle est agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire depuis février 1992, et organisme de formation depuis mai 1997.

Le montant de la cotisation annuelle est de 170 €

## SDAGE ET PPRI

Communication conjointe du comité de bassin Loire Bretagne et du préfet de région

« Une consultation est lancée sur les projets de :

- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures.
- plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne

Sur [www.prenons-soins-de-leau.fr](http://www.prenons-soins-de-leau.fr), site grand public de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, vous retrouverez ces documents, ainsi que le questionnaire pour répondre en ligne et un espace

« partenaires » pour annoncer vos manifestations ou télécharger un article à insérer dans vos publications, une bannière internet, un guide pour relayer cette consultation".

## ADHÉSION FLES

Le Fond Local Emploi Solidarité de l'arrondissement de Chinon regroupe des collectivités et des employeurs pour favoriser la qualification et l'insertion des personnes en contrat aidés (CAE, CIE et Emploi d'Avenir)

L'aide sollicitée par le FLES via l'adhésion est de 0,20 € par habitant, soit 72,60 €.

## GROUPEMENT ACHAT ÉLECTRICITÉ

La commune, va devoir rapidement mettre en concurrence ses fournisseurs d'électricité.

Le 17 mars 2014 : loi relative à la la consommation mettant fin à certains tarifs réglementés de vente d'électricité.

Le syndicat d'énergie peut aider les communes qui adhèrent à son groupement d'achat constitué avec les principaux syndicats d'énergies de Région Centre et leurs communes

- L'adhésion au groupement est gratuite et ne nécessite aucun transfert de compétence. La collectivité conserve la gestion et l'exécution de ses contrats.
- Fort de son savoir-faire et de son expérience, le syndicat d'énergies gère pour la commune et en toute sécurité le lancement des appels d'offres, analyse les propositions transmises par les fournisseurs et enfin notifie les marchés.
- La mutualisation des besoins en énergie au plan régional avec ceux des autres collectivités permettent d'accéder aux offres les plus compétitives.
- A travers le syndicat, la commune bénéficie d'un interlocuteur de proximité que l'on peut appeler et rencontrer à tout moment si le besoin s'en fait sentir.

## SERVICE COMMUN DROIT DU SOL

La CCSMT demande au conseil municipal de se prononcer sur :

- la modification des statuts de la Communauté de communes
- le service commun d'instruction des actes et autorisations
- la convention
- l'exécution de cette mission.

Le conseil municipal est également invité à se prononcer sur le projet de convention pour la création du service commun au sein de la CCSMT et le projet de convention pour la création du service unifié avec les deux autres CC.

Après examen de la situation, jugeant de la précipitation opérée dans ce domaine et considérant que toutes les hypothèses ne sont pas levées, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas se prononcer sur ce sujet.

## CARTE COMMUNALE

Après avoir délibéré sur la réalisation d'un PLU suite à une proposition en septembre 2014 de la DDT, sans réponse à ce jour et dans la perspective de la rencontre programmée le 11 février prochain avec les responsables de la DDT I&L, et après avoir pris en considération la possibilité donnée, dans le cadre de la loi ALUR, de gestion de l'urbanisme à partir d'une carte communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir également la réalisation d'une carte communale comme document d'urbanisme et d'en assurer la réalisation.

## DOSSIER DETR

### Installations sportives

La sollicitation de la DETR requiert que le permis de construire soit déposé. L'architecte, auteur des documents de 2006/2008 et financé à hauteur de 8000 € pour cette prestation a été sollicité car sa signature est obligatoire dans le cadre du dépôt de permis de construire. Le cabinet « Devannes » a été racheté et porte désormais le nom de « Demain ». Le cabinet a repris le dossier et procédé au dépôt du PC pour un montant d'honoraires de 2488,32 € TTC.

Il propose un contrat de maîtrise d'œuvre à hauteur de 22 000 € TTC pour assurer le suivi de l'opération qui consiste à réaliser dans un premier temps un club house, fondé sur la classification de la ligue de football du terrain de Ports.

## **Aménagement des locaux communaux**

Dans le cadre de l'aménagement des locaux communaux et la sollicitation de l'aide de la DETR, les services de l'état ont souhaité que soient scindés les dossiers relatifs à la rénovation de la salle de classe et l'aménagement de la salle de conseil de la mairie.

### Rénovation de la salle de classe

Cette rénovation vise à l'installation d'un espace numérique ouvert à la population et aux jeunes.

Le montant des travaux de rénovations s'élève à 14649 € HT

### Aménagement de la salle de la Mairie

Les locaux municipaux hébergent à la fois les services de la mairie et du SIEPVV. Afin de répondre aux besoins des usagers, de rationaliser les services par mutualisation des moyens et de permettre l'accessibilité à tous, un aménagement global est nécessaire qui conduit à un regroupement des services.

Ce regroupement s'opère par une transformation de la salle du conseil qui peut répondre à la fois à l'espace de réunion et à l'hébergement des services administratifs de la mairie et du SIEPVV en conformité avec le PAVE pour un montant global HT de 21 700 €..

## **DÉCHETTERIE**

Par courrier du 31/12/2014 reçu le 14/01/2015, le SMICTOM interroge la commune de Ports sur la disponibilité de terrain jouxtant la déchetterie.

Dans le cadre de la rétrocession des surfaces par COSEA, il est possible d'envisager la disponibilité de terrain jouxtant la déchetterie. Une réponse sera faite en ce sens.

Par ailleurs, une réunion de concertation avec le SMICTOM et son opérateur, la CCSMT et la commune de Ports s'est tenue le 22 janvier dernier pour faire un état des lieux du site de la déchetterie.

Plusieurs dispositions d'aménagement ont été adoptées parmi lesquelles la réalisation de fossés sur deux cotés du site (coté transformateur et coté route) financés part la CCSMT et l'établissement d'un convention d'entretien des abords du site avec la société OURY.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Institué par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques

naturels prévisibles (PPRN) ou comprises dans le champ d'un plan particulier d'intervention (PPI).

C'est le cas de la commune de Ports.

Christophe COURTIN et Céline PIMBERT acceptent de se charger de ce dossier avec un examen du conseil municipal dans sa séance de juillet 2015.

## **LIGÉRIENNE GRANULAT**

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur l'organisation d'une carrière au Bois de Lune à Port de Piles dès le début de l'enquête publique et au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête.

L'enquête publique est fixée du 5 janvier au 4 février 2015.

Après examen des documents le conseil municipal, à l'unanimité, décide de n'émettre aucune opposition à ce dossier.

## **PROJET PPI BARRAGE D'EGUZON**

En application des dispositions de l'article 8 du décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005, le projet de révision du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) concernant le barrage d'Eguzon doit être soumis pour avis aux maires des communes riveraines de la Creuse et faire l'objet d'une consultation du public.

Après examen des divers documents le conseil municipal de Ports décide, à l'unanimité, de n'émettre aucune remarque sur le projet.

## **CLASSEMENT SONORE DES VOIES**

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif. Le classement sonore doit être reporté dans les documents d'urbanisme des communes concernées (articles R123-13 et R123-14 du code de l'urbanisme). Il n'est ni une servitude d'utilité publique, ni un règlement d'urbanisme.

Le conseil municipal de Ports observe que la prise en compte de la ligne LGV ne figure pas et regrette l'absence d'une information plus ciblée sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas se prononcer sur ce dossier incomplet.

## **STANDS CCSMT**

La Communauté de Communes de Sainte-Maure de Touraine a acquis des structures pliantes afin d'en faire bénéficier les différentes associations et communes de son territoire pour l'organisation de leurs manifestations valorisant le patrimoine culturel, paysager, gastronomique (produits du terroir) du territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Claudine SUTEAU comme référente communale de ce matériel.

## **EXPOSITION 39/45**

Monsieur Etienne Périsson propose d'organiser une exposition du 8 au 14 mai 2015 sur le thème de la guerre 1939/1945.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

## **CITY STADE**

Stéphane GILBERT rappelle la recette obtenue de la vente des fleurs et de gâteaux par le CMJ : 318,85 euros.

Delphine ROLLANT expose le projet retenu par le CMJ :

Le montant global de l'opération s'élève à environ 70 000 € et peut faire l'objet de subventions du conseil régional, de la Jeunesse et sport, de la CAF et de la Fondation de France des projets sportifs en milieu rural (dossier à faire avant le 20 février 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce projet, décide de sa programmation et charge Delphine ROLLANT du suivi des demandes d'aide.



# La vie communale de Ports-sur-Vienne

## FISCALITÉ LOCALE (séance du conseil du 30 janvier 2015)

Le document référencé 1386 bis TH apporte les renseignements de la taxe d'habitation de la commune de Ports par les extraits du rôle général 2014.

L'ensemble des locaux et dépendances imposables s'élèvent à 187 unités dont 162 sont des maisons d'habitation.

La valeur locative brute communale est de 367 558 euros dont une partie, 55649 €, est exonérée.

La valeur locative moyenne 2014 extraite du rôle générale est de 1875 €.

Chaque foyer de Ports est à même de constater son positionnement sur sa feuille d'imposition.

La base nette globale imposée sur la commune de Ports est de 290 942 €

Les abattements votés sont respectivement de 185 € pour 1 personne à charge, 370 € pour 2 personnes et 647 € pour 3 personnes. A partir de la 4ème personne, on ajoute 277 € par personne.

A Ports, 78 personnes sont concernées par les abattements de rang 1 et 2 et 19 pour le rang 3 et au-delà.

Le tableau suivant montre la répartition de l'impôt de la taxe d'habitation en fonction des tranches d'impôts

Tranches de cotisation en €	Nb d'articles du rôle	Impôt en €	Part de la commune en €	Part de la Communauté de Communes en €	Frais et prélèvement
De 0 à 11	35	0	0	0	0
De 12 à 99	16	1 016	500	516	28
De 100 à 199	17	2 406	1 132	1 274	45
De 200 à 299	40	10 046	4 625	5 421	163
De 300 à 399	36	12 394	5 689	6 705	193
De 400 à 499	26	11 652	5 327	6 325	118
De 500 à 599	12	6 498	2 969	3 529	83
De 600 à 699	8	5 156	2 330	2 826	73
De 700 à 799	3	2 135	965	1 170	44
De 800 à 899	1	814	368	446	36
De 900 à 999	1	883	399	484	18
1000 et plus	1	1 137	514	623	11
<b>TOTAL</b>	<b>196</b>	<b>54 137</b>	<b>24 818</b>	<b>29 319</b>	<b>812</b>

Le constat précédemment évoqué est ici, en détail, confirmé: la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine perçoit la plus grosse part de l'impôt de la taxe d'habitation de Ports.

Ces données permettront de fonder une partie de l'analyse du budget primitif 2015 de la commune de Ports.

## Déneigement des routes : les priorités



Dans le cadre d'un programme de traitement des chaussées nécessaire lorsque l'hiver est là, la municipalité s'est dotée, à l'essai, d'un épandeur à sel. En début d'hiver, un stock de sel a été constitué.

Dès que les conditions climatiques nécessitent un traitement des routes, l'ordre de priorité est le suivant :

1.Traitements de la côte route de Marigny Marmande (mairie) jusqu'à la départementale.

2.Traitements de la côte de la Petite Garde (La Rétraye) à la départementale.

Le traitement des côtes étant prioritaire pour les déplacements, le reste des routes se fera suivant les possibilités.

Il est demandé aux usagers de redoubler de prudence lorsque les conditions climatiques sont à la neige ou au verglas.

D'autre part, nous rappelons que chacun est tenu de nettoyer son trottoir en cas de neige ou verglas.



**CROIX ROUGE FRANÇAISE**

1 rue du Bon Valet  
37800 Ste Maure de Touraine

Vestiboutique : Tél : 02 47 65 47 19  
ouvert les mardis de 14h30 à 16h30.

Vestiaire à la disposition des personnes intéressées  
(à partir de 0,50 € la pièce).

Maison à louer centre bourg  
à Ports-sur-Vienne



Pour toutes informations contacter :  
Mr Panetier Robert  
Tél : 02 47 65 64 21 - 06 09 72 61 46



Réunion du prochain conseil municipal  
Vendredi 20 mars à 20h,  
salle du conseil, séance publique.